



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de La Boissière-Ecole
Département des Yvelines

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le quatorze juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence d'Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Mme Nicole DOUMENG ; Laurent FOIRIEN ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Françoise RISTERUCCI ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN.

Absents : Mme Chantal COULANGE, excusée, donne pouvoir à Mme Anne COER ; Louise FENELON, excusée, donne pouvoir à Virginie VARON ; Pascal LE MENN, excusé, donne pouvoir à M. Frédéric DAUDE ; M. Christian LETOURNEUR, excusé, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT ; Marie-Claire REMY, excusée, donne pouvoir à Nicole DOUMENG.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Françoise RISTERUCCI a été élue secrétaire de séance

Liste des délibérations

Délibération n°2024/06/01 Règlement intérieur des structures périscolaires et tarifs structures périscolaires 2024-2025

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024/06/02 Tarifs restaurant scolaire à compter du 1 septembre 2024 et règlement intérieur de la restauration scolaire

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024/06/03 Rythmes scolaires : maintien de la semaine 4 jours

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024/06/04 Tarifs applicables aux concessions et case du columbarium à compter du 17 juin 2024

Approuvée à l'unanimité

La Boissière-Ecole, le 20/06/2024.

Le Maire,

Anne-Françoise GAILLOT.